



Appel à Cotisation 2023

En 2023, adhérer au SNMTh c'est :

- Lutter pour la revalorisation de l'exercice thermal (revision des forfaits, MPA...);
- Participer aux négociations nationales (Convention Thermale, Convention Médicale, CNAM, CNETH...);
- Contribuer à la reconnaissance et à la relance du thermalisme médical.

Adhérer au SNMTh, c'est toujours :

- Assurer aux médecins une place prépondérante au sein de la filière (rôle dans les ETh et les stations, création du CNP thermal, ...);
- Défendre une rétribution juste et équitable pour les médecins thermaux;
- Contribuer à l'évolution et la modernisation de la médecine thermale;
- Promouvoir son rôle de santé publique et son indépendance.



Cotisation 2023 - SNMTh

NOM – Prénom :

Adresse :

Tél :

Port :

Merci d'indiquer impérativement votre adresse mail afin de recevoir toutes nos informations syndicales

Email : _____ @ _____

() Généraliste () Spécialiste : quelle Spécialité ? _____

Règle sa cotisation 2023 d'un montant de : 85 €

Règle éventuellement sa cotisation 2022 de : 85 €

Pour les membres honoraires : 25 €

par chèque bancaire, postal à l'ordre du SNMTh ou bien par virement bancaire :

(IBAN FR7630003034120005088899636)

Désire qu'une part de sa cotisation soit reversée à une des centrales syndicales nationales :

Avenir Spé C.S.M.F. F.M.F. MG France SML Autre _____ Aucune